

Compte-rendu du Conseil du 13 avril 2018

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales, soit

- taxe d'habitation 5.07%
- taxe sur les propriétés bâties 5.59%
- taxe sur les propriétés non bâties 14.55%

- **Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2017**

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de l'assainissement présente un solde d'exécution de :

10 425.82€ d'excédent en section d'exploitation, et **194 461.87€** de déficit en section d'investissement, soit un résultat de clôture de :

54 818.94€ d'excédent en section d'exploitation, et **38 930.98€** de déficit en section d'investissement.

- approuve à l'unanimité ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2017 du budget communal présente un solde d'exécution de :

5 418.69€ de déficit en section de fonctionnement, et **117 422.45€** de déficit en section d'investissement, soit un résultat de clôture de :

459 205.87€ d'excédent en section de fonctionnement, et **46 023.56€** d'excédent en section d'investissement.

- Approuve à l'unanimité ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Après avoir constaté que le compte administratif de l'exercice 2017 du budget de l'eau présente un solde d'exécution de :

16 825.74€ d'excédent en section d'exploitation, et **93 751.73€** d'excédent en section d'investissement, soit un résultat de clôture de :

92 656.99€ d'excédent en section d'exploitation, et **9 745.23€** d'excédent en section d'investissement.

- approuve à l'unanimité ledit compte administratif et le déclare conforme au compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

- **Vote des budgets primitifs de l'exercice 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif de la commune de l'exercice 2018 comme suit :

- section de fonctionnement dépenses : 557 468.38€
- section de fonctionnement recettes : 751 867.87€
- section d'investissement dépenses : 167 686.00€
- section d'investissement recettes : 167 686.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif de l'eau de l'exercice 2018 comme suit :

- section d'exploitation dépenses : 44 148.75€
- section d'exploitation recettes : 44 148.75€
- section d'investissement dépenses : 93 822.43€
- section d'investissement recettes : 106 656.99€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2018 comme suit :

- section d'exploitation dépenses : 45 335.91€
- section d'exploitation recettes : 45 335.91€
- section d'investissement dépenses : 139 593.94€
- section d'investissement recettes : 139 593.94€

- **Vote des subventions aux associations**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit le montant des subventions accordées à différentes associations, au titre de l'exercice 2018 :

-

ADMR	150.00
ADAPA	150.00
ANCIENS COMBATTANTS	100.00
AREMIG	100.00
BANQUE ALIMENTAIRE	300.00
DONNEURS DE SANG	100.00
Recherche contre le cancer	150.00
SCLEROSE EN PLAQUES	150.00
VMEH VISITEURS MALADES	150.00
CROIX ROUGE	150.00
PARALYSES DE France	100.00
RESTOS DU CŒUR	100.00
SECOURS CATHOLIQUE	150.00
SOUVENIR Français	50.00
FAMILLES RURALES	100.00
SPORTING CLUB	500.00
USEP (licences sport école)	200.00
Association Saint-Maurice	1 500.00
Association contre les myopathies	100.00
Coopérative scolaire de Fontenoy	500.00
Ecole de Flin	115.00

- **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la modernisation de l'éclairage public,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour financer les travaux de modernisation de l'éclairage public.

- **Acceptation des travaux pour la modernisation de l'éclairage public,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par la SARL ALIZON, d'un montant de 41 995€ HT, soit 50 394€ TTC.

- **Modification du périmètre du SIVOM des Vallées du Cristal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de se maintenir dans le syndicat à vocation multiples des Vallées du Cristal.

- **Modification de la durée du SIVOM des Vallées du Cristal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de modification de la durée du syndicat à vocation multiples des Vallées du Cristal.

- **Répartition des agents du SIVOM au 31 août 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la convention de répartition des personnels du syndicat des Vallées du Cristal annexée à la présente délibération.

- **Proposition de ratifier une charte mettant en œuvre un plan de désherbage alternatif sur la commune (démarche vers « le zéro phytosanitaire »)**

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 contre :

- décide d'approuver la mise en place de ce dispositif d'accompagnement vers le « zéro phytosanitaires », porté par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, à l'échelle de la commune.
- autorise Madame le Maire à signer la Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

- **Avenant marché de maîtrise d'œuvre d'EVI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'alimentation en eau potable, avec le bureau d'études EVI.
- Le montant de cet avenant, s'élève à 2 186.96€ hors taxe soit 2 624.35€ TTC.

- **Questions diverses**

Réparation envisagée sur un des tracteurs (faisceau électrique)

Remplacement de pièces à l'intérieur du foyer de la chaudière : estimation 3 130.19€ juste les pièces, demander un devis avec pose et demande de prix d'une chaudière neuve.

Fleurs : voir avec l'horticulteur Mr HENRY Daniel de Baccarat.